Condamné à des TIG pour avoir frappé un policier (10 jours d'ITT)

16/06/2015 à 8h45

Jugé ce lundi en comparution immédiate, un jeune homme de 18 ans a été condamné à 210 heures de travail d'intérêt général. Jeudi après-midi, ce Clermontois s'était rebellé lors d'un contrôle de la BAC, allée du Côteau. Il avait multiplié les insultes et roué de coups l'un des trois policiers. Ce dernier s'est vu reconnaître dix jours d'ITT.



"Ils ont commencé à me tabasser, je me suis défendu", affirme le prévenu à la barre. "Il ne s'est pas laissé faire parce qu'il a fait l'objet d'un contrôle d'identité abusif et non justifié", estime son avocate, Me Dessert.

Pour le tribunal, le jeune majeur est coupable. La sanction prononcée reste inférieure aux réquisitions du parquet, qui réclamait une peine de prison ferme.

Source

Merci à **Bobbynette**